

Demande de proposition

Date: 5/17/2023

Objet: Sélection de deux consultants formateurs

Numéro de référence: P0020541

Introduction: TechnoServe est une organisation internationale à but non lucratif qui aide les gens à sortir de la pauvreté en exploitant le pouvoir du secteur privé. Présents dans près de 30 pays, nous travaillons avec des femmes et des hommes qui travaillent dur dans les pays en développement pour créer des fermes, des entreprises et des industries compétitives. En reliant les gens à l'information, au capital et aux marchés, nous avons aidé des millions de personnes à créer une prospérité durable pour leurs familles et leurs communautés.

Exigences générales: Les exigences pour le contrat prévu de TechnoServe sont énumérées ci-dessous. Un énoncé de travail plus détaillé est également joint.

Sélection de deux consultants formateurs pour la réalisation de mission d'assistance technique sur les Bonnes Pratiques de Fabrication et d'hygiène au profit des promoteurs/promotrices des micros et petites entreprises accompagnées par le projet BeniBiz\

Période d'exécution: La période d'exécution de tout contrat résultant de cette sollicitation devrait se situer entre les dates de début et de fin indiquées ci-dessous.

Date de début: 7/24/2023

Date de fin: 12/4/2023

Instructions relatives au contenu de la proposition: En plus de répondre à l'Énoncé des travaux, toutes les propositions doivent:

- Décrire les qualifications, l'expérience et les capacités de l'entreprise ou du consultant à fournir le type de services demandés. Les curriculum vitae ou CV du consultant ou de tout membre clé du cabinet doivent être soumis en pièce jointe.

- Estimer le temps nécessaire pour accomplir toutes les exigences, avec des détails sur les dates de mise en œuvre des activités individuelles, comme indiqué dans l'énoncé des travaux.
- Contenir une ventilation détaillée des coûts avec les taxes applicables et autres frais clairement identifiés (et être présenté conformément à toute autre instruction incluse dans l'Énoncé des travaux). Les consultants doivent fournir leur taux de facturation journalier ou horaire, ou leur tarif fixe proposé pour les livrables demandés.
- Fournir au moins 3 références pour des contrats similaires avec une description des services fournis, la valeur du contrat et les périodes d'exécution du contrat.
- Incluez un nom de contact, une adresse e-mail et un numéro de téléphone pour faciliter la communication entre TechnoServe et l'entreprise ou le consultant soumissionnaire.
- Pour les propositions d'une entreprise, fournissez un bref aperçu de l'entreprise et des services offerts, y compris :
 - le nom légal complet, la juridiction de constitution et l'adresse de l'entreprise.
 - Nom légal complet et pays de citoyenneté du président, du directeur général et/ou de tous les autres principaux dirigeants de la société.
 - Année de création de l'entreprise.
- Si un consortium d'entreprises ou une équipe de consultants soumet une proposition conjointement, les informations ci-dessus doivent être fournies pour chaque membre de l'équipe.

Pour garantir leur prise en compte, tous les devis doivent être soumis dans la langue et la devise suivantes, et à la date d'échéance indiquée ci-dessous:

Langue: French

Devise: XOF

Instructions de soumission:

Toutes les propositions doivent être envoyées par e-mail à l'adresse ci-dessous avec votre proposition jointe dans un ou plusieurs fichiers (PDF de préférence). Vous recevrez une confirmation automatique dès réception. N'ENVOYEZ PAS votre proposition par courrier électronique à un employé de TechnoServe ou ne remettez pas votre proposition en copie papier à un bureau de TechnoServe. **Le non-respect de ces instructions peut rendre votre proposition inadmissible.**

Courriel: buy+BJ+P0020541@tns.org

Ordre des événements:

Cet approvisionnement sera administré conformément aux dates suivantes (sujet à changement à la seule discrétion de TechnoServe):

Date	Événement
5/31/2023	Dernière date à laquelle les questions et l'avis d'intention de soumissionner seront acceptés. Les questions et les réponses

seront distribuées à toutes les parties intéressées connues, de sorte que les questions ne doivent pas divulguer d'informations confidentielles, et toutes les parties intéressées doivent soumettre un avis d'intention de soumissionner avant cette date limite pour s'assurer qu'elles reçoivent une copie de la réponse de TechnoServe aux questions.

Les questions et/ou l'avis d'intention de soumissionner doivent être envoyés par courriel à:

bjprocurement@tns.org

6/2/2023 Date à laquelle les réponses aux questions seront distribuées à tous les soumissionnaires potentiels connus.

6/9/2023 Date limite à laquelle les propositions seront acceptées par TechnoServe.

Termes et conditions:

- La demande de proposition n'est pas et ne doit pas être considérée comme une offre par TechnoServe.
- Toutes les réponses doivent être reçues au plus tard à la date indiquée sur la DP. Toutes les réponses tardives seront rejetées.
- Toutes les propositions non conformes seront rejetées.
- Toutes les propositions seront considérées comme des offres fermes. Votre proposition doit être valide pour acceptation pendant une période minimale de 90 jours à compter de la date de clôture de cette sollicitation.
- Toutes les récompenses seront soumises aux conditions contractuelles de TechnoServe et dépendent de la disponibilité du financement des donateurs.
- TechnoServe se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition ou d'annuler le processus de sollicitation à tout moment, sans donner de raison, et n'assume aucune responsabilité envers les fournisseurs soumettant des propositions pour un tel rejet ou annulation de l'appel d'offres.
- TechnoServe se réserve le droit d'accepter tout ou partie de la proposition lors de l'attribution du bon de commande/contrat.
- Toutes les informations fournies par TechnoServe dans cette DP sont proposées de bonne foi. Les éléments individuels peuvent être modifiés à tout moment et tous les enchérisseurs potentiels connus seront informés de tout changement.
- TechnoServe se réserve le droit d'exiger de tout soumissionnaire qu'il conclue un accord de non-divulgateion.
- Les soumissionnaires sont seuls tenus de payer tous les frais qui pourraient être encourus par le soumissionnaire ou par des tiers en rapport avec la préparation de la proposition.
- Toutes les propositions et les pièces justificatives deviendront la propriété de TechnoServe et seront traitées de manière confidentielle.

- Les soumissionnaires sont tenus d'identifier et de divulguer tout conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Critères de sélection:

L'évaluation des propositions par TechnoServe sera basée sur les facteurs énoncés ci-dessous. À la seule discrétion de TechnoServe, les soumissionnaires peuvent être sélectionnés pour des questions de suivi ou pour fournir une présentation orale. TechnoServe se réserve le droit d'attribuer le contrat au soumissionnaire dont la proposition est jugée être dans le meilleur intérêt de TechnoServe. TechnoServe n'attribue pas de contrat à un soumissionnaire s'il y a indication d'un manque d'intégrité commerciale.

Points	Critère
30	Prix, incluant tous les frais de livraison, frais et taxes
10	Présentation du prestataire, description de la compréhension des objectifs
10	Présentation des résultats de la mission, commentaires sur TDR, méthodologie
5	Chronogramme d'intervention
5	Diplôme universitaire Bac + 5 en technologie alimentaire ou autre
10	10 ans d'expérience en qualité, norme, hygiène transformation agro alimentaire
15	Avoir accompagné des MPME dans l'introduction et obtention d'une autorisatic
15	Avoir mené des missions d'assistances techniques auprès de MPME

L'énoncé des travaux ci-joint fait partie intégrante de cette demande de soumissions.



Appel d'offres pour la sélection de deux consultants formateurs pour la réalisation de mission d'assistance technique sur les Bonnes Pratiques de Fabrication et d'hygiène au profit des promoteurs/promotrices des micros et petites entreprises accompagnées par le projet BeniBiz

REF : P0020541

Mai 2023

I. Présentation de TechnoServe

TechnoServe a pour mission de collaborer avec des hommes et des femmes animés par l'esprit d'entreprise pour construire dans les pays en développement, des exploitations agricoles, des entreprises et des secteurs d'activités performants et compétitifs. Nous sommes une ONG à but non lucratif qui lutte contre la pauvreté en facilitant l'accès des individus à l'information, au capital et aux marchés.

II. Contexte général

TechnoServe met en œuvre l'accélérateur de croissance d'entreprise à travers le projet BeniBiz avec l'appui financier de la Coopération néerlandaise et de la Coopération suisse au Bénin. Pendant cinq (5) ans d'activité, le projet a recruté et accompagné environ 6000 entrepreneur(e)s au Bénin qui ont enregistré une croissance moyenne de +130 % sur les 8 cohortes accompagnées. BeniBiz a offert aux entrepreneur(e)s les compétences et l'accompagnement dont ils ont besoin pour développer des entreprises prospères. A la suite de cette première phase, une deuxième phase de cinq (05) ans démarrée le 1er septembre 2022 a été lancée officiellement le 14 octobre 2022.

Impact ciblé :

- Consolidation de l'impact de BeniBiz Phase 1, passage à l'échelle, ancrage local ;
- Appui direct (formation & coaching) à + de 10,000 entrepreneur(e)s ;
- Appui des structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat (SAE) ;
- Développement de produits et services inclusifs et adaptés aux besoins des entreprises ;
- Rationalisation de la démarche d'accompagnement à travers sa digitalisation ;
- Renforcement de la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Période de mise en œuvre de la phase 2 du projet : 2022 - 2027

B. Contexte particulier

Dans son processus d'accompagnement des promoteurs/promotrices bénéficiaires des micros et petites entreprises, mis à part les formations en gestion, le projet BeniBiz offre également aux entrepreneurs accompagnés, des formations techniques.

Au nombre de ces formations techniques, nous avons la formation en Bonnes Pratiques de Fabrication et d'Hygiène (BPFH). Dans le domaine de la transformation agroalimentaire, bon nombre d'entreprises peinent à avoir des produits de qualité en raison de la non maîtrise des paramètres techniques et d'hygiène de production/fabrication.

La production/fabrication des produits ne suit pas toujours un processus de transformation rigoureux et industriel suivant des standards requis d'hygiène, de qualité et de sécurité sanitaire

or ce sont des impératifs pour la commercialisation et l'exportation de tout produit issu de la transformation agroalimentaire.

C'est donc dans ce cadre que TechnoServe Bénin, envisage de recruter deux (02) consultants formateurs pour **exécuter une mission d'assistance technique sur les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène au profit d'entrepreneurs des micros et petites entreprises estimée entre 200 et 250 entrepreneurs.**

III. Objectifs de la mission

La présente mission d'assistance technique a pour objectifs d'améliorer les techniques de fabrication et de production par la mise en pratique des bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène.

De façon spécifique, il s'agira de :

1. Faire un diagnostic qualité sommaire des unités de transformation des entreprises agroalimentaires sélectionnées ;
2. Former les entrepreneurs sélectionnés, sur les normes de qualités requises en transformation agroalimentaire ;
3. Coacher les entrepreneurs formés à la mise en œuvre de leurs plans d'actions individuels respectifs réalisés à l'issue de la formation pour l'adoption des pratiques de fabrication dont résultent des produits compétitifs sur le marché.

IV. Tâches et devoirs du Consultant

La présente mission d'assistance technique consiste à offrir à un nombre compris entre 200 et 250 promoteurs des micros et petites entreprises du secteur de l'agroalimentaire, un accompagnement sur l'adoption des bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène. Il s'agira dans un premier temps, pour chaque consultant de :

- Concevoir un outil de diagnostic qualité des unités de transformation des entreprises agroalimentaires sélectionnées ;
- Réaliser un diagnostic qualité de toutes les unités de transformation des entreprises agroalimentaires sélectionnées avec un outil diagnostic ;
- Faire des visites de diagnostic auprès d'un échantillon d'entrepreneurs ;
- Concevoir et animer une session de formation très pratique de trois (03) jours après le diagnostic sur :
 - La démarche qualité dans les unités de transformation agro-alimentaires ;
 - L'hygiène alimentaire (les mesures sanitaires et phytosanitaires, les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication);

- Les normes de production (3S, 5M, marche en avant, système HACCP);
 - Le processus de certification (certification nationale voire internationale, traçabilité, autres éléments de certification) ;
 - Les opérations unitaires, les équipements et outils de production recommandés;
 - L’approvisionnement en matière première ;
 - Et autres thématiques issus du diagnostic qualité réalisé.
- Accompagner les entrepreneurs participants aux formations dans l’élaboration de leurs plans d’actions individuels d’adoption des BPFH (une vingtaine d’actions SMART pertinentes et réalisables) qu’il validera ;
 - Tenir une séance groupée par mois sur trois (03) mois par classe formée en vue de fournir un appui-conseil technique aux entrepreneurs dans la mise en œuvre de leur stratégie d’adoption des BPFH. Le consultant formateur pourra également suivre les entrepreneurs en dehors des séances groupées de coaching pour ses besoins spécifiques;
 - Accompagner les entrepreneurs dans l’instruction et le suivi de l’évolution des dossiers au niveau de l’Administration concernée (ABSSA, ANM, autres administrations de certif) jusqu’à la délivrance des autorisations/certificats ;

TechnoServe Bénin s’occupera de l’organisation de la logistique (Restauration et location de la salle). Chaque consultant formateur sélectionné aura à charge 03 à 04 classes de formation. Les formations se feront dans les hôtels partenaires de TechnoServe. Les entrepreneurs participants à la formation viennent de l’Atacora, de l’Alibori, du Borgou, des Collines, de la Donga, du Mono, du Couffo, du Zou, de l’Ouémé, de l’Atlantique et du Littoral mais seront regroupées en des classes de +/- 30 entrepreneurs suivant la proximité de leurs zones de provenance.

V. Livrables

Les consultants seront responsables des livrables suivants :

Etapas	Livrables
Avant la tenue de la formation	<ul style="list-style-type: none"> ● Outil de diagnostic sur la mise en pratiques des BPFH ● Planning de la mission (diagnostic, sessions de formation et de coaching); ● Rapport de diagnostic ● Manuels de formation illustrés
Au cours de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> ● Manuels de formation illustrés à distribuer à chaque participant ● Attestations de formation à distribuer aux participants à la formation (au dernier jour de formation) ● Liste de présence des participants à la formation
A la fin de la formation	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapport de formation en version word et pdf (modèle à fournir par TNS) ● Plan d'actions SMART (actions, responsable, acteurs, indicateur, période de réalisation, statut et commentaires) en vue de l'adoption des bonnes pratiques
Au cours de l'accompagnement : - un mois après la tenue de la formation et des premières séances de coaching	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal de tenue des premières séances de coaching auprès des entrepreneurs formés (Modèle à fournir par TNS) ; - Différents plans d'actions actualisés des entrepreneurs après tenue des premières séances de coaching avec les entrepreneurs coachés. - Liste des entrepreneurs participants aux premières séances de coaching.
Au cours de l'accompagnement : - et deux mois après la tenue de la formation et des deuxièmes séances de coaching	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal de tenue des deuxièmes séances de coaching auprès des entrepreneurs formés (Modèle à fournir par TNS) ; - Différents plans d'actions actualisés des entrepreneurs après tenue des deuxièmes séances de coaching avec les entrepreneurs coachés ; - Résultats des analyses des tests biologiques ou physico-chimiques + Interprétation des résultats ; - Liste des entrepreneurs participants aux deuxièmes séances de coaching.

A la fin du coaching, après les troisièmes séances de coaching :

- Procès-verbal de tenue des troisièmes séances de coaching auprès des entrepreneurs formés ;
- Rapport global de coaching et différents plans d'actions actualisés après tenue des troisièmes séances de coaching des entrepreneurs coachés ;
- Résultats des analyses des tests biologiques ou physico-chimiques + Interprétation des résultats ;
- Liste des entrepreneurs participants aux troisièmes séances de coaching ;
- Copie des autorisations et certificats obtenus.

VI. Période et durée de la mission

La présente mission se déroulera sur une période de 04 mois à raison de 15 jours de charge de travail par classe de formation selon la programmation ci-après par Consultant formateur :

Période	Charge de travail par classe de formation
1er mois de formation	04 jours de diagnostic, de visites terrain et de rapportage 03 jours de formation 02 jours de rapportage
2ème mois	02 jours de coaching et de rapportage
3ème mois	02 jours de coaching et de rapportage
4ème mois	02 jours de coaching et de rapportage

La présente mission d'assistance technique démarrera courant les mois de juillet-août 2023.

VII. Instructions et profil des Consultants

Chaque consultant formateur intéressé par les présents TDR devra soumettre les documents suivants (en français) :

- **L'offre technique en un seul fichier comprenant** une brève présentation du prestataire, une brève description de la compréhension des objectifs (**10 points**) et résultats de la mission, les commentaires sur les TDR, la méthodologie de mise en œuvre de la mission (**10 pts**), un chronogramme d'intervention (**05 pts**), les matériels et équipements nécessaires, le curriculum vitae du Consultant et ses attestations de bonne fin d'exécution.

Profil des Consultants recherchés

Le consultant recherché doit avoir une parfaite maîtrise du français, savoir parler au moins une des langues locales (Fon – Nago – Dendi – Bariba) et disposer des compétences suivantes :

Compétences requises	Points
- Avoir au moins un diplôme universitaire Bac + 5 en technologie alimentaire ou industrie agroalimentaire ou contrôle de la qualité	05 points
- Avoir au moins 10 ans d'expérience en matière de la qualité, des normes, d'hygiène dans les procédés de transformation agro-alimentaire	10 points
- Avoir accompagné des micro et petites entreprises dans l'introduction et l'obtention d'une autorisation/certificat de mise sur le marché, justifier par 02 attestations de satisfécit	15 points, 05 points par attestation
- Avoir mené des missions d'assistances techniques (formation et coaching) avec succès auprès des micro et petites entreprises en matière de normes de production garantissant l'hygiène et la qualité dans le domaine de la transformation agricole alimentaire, Justifier d'au moins trois (03) attestations de bonne fin d'exécution	15 points, 05 pts par attestation

NB : l'offre technique devra être présentée en un fichier unique sous peine d'élimination.

- **L'offre financière (30 points)**

Elle devra indiquer en détail, le budget de la prestation (honoraires des consultants proposés, matériel, autres frais) en XOF. Fournir pour chaque catégorie de coût, une description appropriée.

Echéance de paiement :

Livrables	Pourcentage de paiement
Après le diagnostic et la formation : <ul style="list-style-type: none"> ● Outil de diagnostic sur la mise en pratiques des BPFH ● Planning de la mission (diagnostic, sessions de formation et de coaching) ● Rapport de diagnostic ● Manuels de formation illustrés à distribuer à chaque participant ● Attestations de formation à distribuer aux participants à la formation (au dernier jour de formation) ● Liste de présence des participants à la formation ● Rapport de formation en version word et pdf (modèle à fournir par TNS) ● Plan d'actions SMART (actions, responsable, acteurs, indicateur, période de réalisation, statut et commentaires) en vue de l'adoption des bonnes pratiques 	40%

Livrables	Pourcentage de paiement
<p>Un (01) mois après la tenue de la formation et des premières séances de coaching :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal de tenue des premières séances de coaching auprès des entrepreneurs formés (Modèle à fournir par TNS) ; - Différents plans d'actions actualisés des entrepreneurs après tenue des premières séances de coaching avec les entrepreneurs coachés. - Liste des entrepreneurs participants aux premières séances de coaching. 	20%
<p>Deux (02) mois après la tenue de la formation et des deuxièmes séances de coaching en groupe:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procès verbal de tenue des deuxièmes séances de coaching auprès des entrepreneurs formés (Modèle à fournir par TNS); - Différents plans d'actions actualisés des entrepreneurs après tenue des deuxièmes séances de coaching avec les entrepreneurs coachés; - Résultats des analyses des tests biologiques ou physico-chimiques + Interprétation des résultats; - Liste des entrepreneurs participants aux deuxièmes séances de coaching. 	20%
<p>Trois (03) mois après la tenue de la formation et des troisièmes séances de coaching(fin du coaching) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procès verbal de tenue des troisièmes séances de coaching auprès des entrepreneurs formés; - Rapport global de coaching et différents plans d'actions actualisés après tenue des troisièmes séances de coaching des entrepreneurs coachés; - Résultats des analyses des tests biologiques ou physico-chimiques + Interprétation des résultats; - Liste des entrepreneurs participants aux troisièmes séances de coaching; - Copie des autorisations et certificats obtenus. 	20%